

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT ET UN FEVRIER DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT
Le 21 FEVRIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Mme Renée TORRES, Mme Chantal VARAGNAT, Mme Sylvie JERDON et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Éric PRADAT, Mario SCARNA, M. Michel LAGIER, M. Éric BESSEY, M. Jean-Luc DUVILLARD, M. Jacques MEILHON, M. Jean-Claude CORBIN

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE
Mme Sophie MONTAGNIER donne pouvoir à M. Mario SCARNA
Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP
Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 24
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4
CONVOCATION EN DATE : 14 février 2020
DATE D'AFFICHAGE : 28 février 2020

OBJET : Actualisation de l'autorisation de programme 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Mairie/Centre d'animation

-----N°2020/023

Vu la délibération n° 2011/25 en date du 20 avril 2011 validant le principe d'Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Mairie/Centre D'Animation.

Vu la délibération n° 2019-007 en date du 18 janvier 2019 actualisant l'AP/CP 501,

Vu l'avis positif de la commission générale « finances » du 10 février 2020 ;

Considérant que l'ensemble des travaux a été mandaté sur 2019 mais qu'il reste un solde de maîtrise d'œuvre (phase AOR) à réglé sur 2020, il convient d'actualiser l'APCP 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Mairie/Centre d'Animation selon le détail en €/TTC ci-dessous :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
450€	464 508,47€	268 974,21€	3 942. €	0.00 €	26 854.24 €	717 370 €	65 291.88 €	1 103 €

Où l'exposé du maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

VALIDE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Maire /Centre d'animation telle que détaillée ci-dessus.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

